CHAPITRE VI - MISSIONS des SERVICES

A - POLICE et RENSEIGNEMENTS	GENDARMERIE POLICE
B - SECOURS et SAUVETAGE	S.D.I.S. Equipe de Secouristes actifs.
C - SOINS MEDICAUX et ENTRAIDE	D.D.A.S.S. INSPECTION de la SANTE
D - TRANSPORTS et TRAVAUX.....	D.D.E. ARMEE
E - LIAISONS TRANSMISSIONS	P. et T. GENDARMERIE ARMEE
F - INFORMATION et RELATIONS avec le PUBLIC	CABINET du PREFET RADIO - PRESSE

G - RENFORTS (Moyens Hors Groupement)

1 - FORCES ARMEES
2 - GENDARMERIE MOBILE
3 - DOUANES
4 - AVIATION CIVILE
5 - AFFAIRES MARITIMES
6 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
7 - DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES
8 - CHAMBRE DE COMMERCE
9 - A.D.P.C.
10 - CROIX ROUGE FRANCAISE
11 - RADIO-SECOURS
12 - SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER
13 - F.R.3.
14 - RADIO CARAIBES
15 - E.D.F.

VI. A - MISSIONS du SERVICE : : / POLICE et RENSEIGNEMENTS /

A.1 - DIRECTION

- Si l'évènement se produit à FORT-de-FRANCE ou au LAMENTIN (Ville)

Chef du Service : M. le Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la Police.

Suppléant ..... : M. le Commissaire Central de Police de Fort-de-France.

- Si l'évènement affecte tout ou partie du département :

Chef du Service : M. le Lnt-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie.

Suppléant .....: M. l'Officier adjoint au Commandant de Groupement.

A.2. MISSIONS

2.1 - au niveau de l'alerte :

. Vérification et répercution de l'avis de sinistre aux autorités supérieures et à la Préfecture (Cabinet - D.D.S.C.) ;
. Diffusion de l'ALERTE ORSEC selon les modalités du chapitre IV "ALERTE" et celles des Plans Intérieurs de mise en oeuvre.

2.2. - Pour la mise en oeuvre du Plan :

. Activation du PC de REDOUTE si les circonstances l'exigent (inondations "coupure" du Centre de Fort-de-France, etc...) ;
. Recherche et exploitation des renseignements ;
. Mise en place d'un POLYGONE de SECURITE ;
. Jalonnage et signalisation des itinéraires :
  - d'accès à l'AIRE de PRE-ENGAGEMENT
  - RESERVES aux EVACUATIONS.
. Maintien de l'ordre et protection des biens (contre le pillage)
. Evacuation des cadavres vers les morgues et identification
. Exécution des réquisitions dans la limite des compétences.

N.B. - Les missions ORSEC sont définies sans préjudice de la nécessité d'entreprendre et de diligenter l'enquête judiciaire.

VI.B - MISSIONS du SERVICE : SECOURS ET SAUVETAGE

B.1 - DIRECTION

Chef de Service : Inspecteur départemental du Service d'Incendie et de Secours

Suppléant ..... : Officier adjoint à l'Inspecteur du Service d'Incendie et de Secours.

B.2 - MISSIONS

2.1 - Au niveau de l'Alerte

. Diffusion des Messages à tous les Chefs de Corps de Sapeurs Pompiers.

2.2. - Pour l'application du plan

. Participation au sauvetage des personnes et des biens et aux premières évacuations urgentes ;

. Premiers soins d'urgence aux blessés dans l'attente des équipes mobiles médicales ;

. Enregistrement des messages et appels des unités de sapeurs-pompiers engagées ;

. Répercussion des demandes de renforts sur les Centres de Secours concernés ;

. Maintien d'une réserve d'intervention ;

. Compte-rendu du P.C. FIXE des opérations effectuées et des difficultés rencontrées ;

. Coordination des équipes de secouristes actifs mis à la disposition du Service Secours et Sauvetage, en renfort.

VI. C - MISSIONS du SERVICE : /SOINS MEDICAUX ET ENTRAIDE/

C. 1 - DIRECTION

- au PC FIXE :

  Le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale

  Un Adjoint

  Directeur du Centre de transfusion sanguine.

- au PC OPERATIONNEL, pour la COORDINATION médicale OPERATIONNELLE :

  Le Médecin Inspecteur Régional de la Santé

  Un Médecin adjoint.

C. 2 - MISSIONS

2.1 au niveau de l'Alerte

- Vérification du matériel de secours médical susceptible d'être transporté sur les lieux ;

- Recensement méthodique des lits disponibles :
  - dans les Hôpitaux ;
  - dans les Cliniques ;
  - dans les centres paramédicaux,

sous forme de TABLEAU selon localisation et spécialisations.

2.2. - Pour l'application du plan

- Envoi rapide sur les lieux du sinistre :
  - d'Equipes mobiles médicales composées chacune de DEUX MEDECINS et TROIS PERSONNELS PARAMEDICAUX avec du matériel de estockage de réanimation (manuelle) et de transfusion sanguine.

- Installation d'un CENTRE de TRI MEDICAL et d'EVACUATION.

- Etablissement de FICHES MEDICALES de TRANSPORT pour tout blessé à EVACUER.

- Désignation de centres d'accueil pour les personnes indemnes de l'accident ou légèrement blessées.

.../...

VI. D - MISSIONS du SERVICE : / TRANSPORTS ET TRAVAUX /

D. 1 - DIRECTION

Chef de Service : Le Directeur départemental de l'Equipement- Ingénieur en Chef.

Suppléant .....: Un Ingénieur divisionnaire

Le Chef du Parc

D.2. - MISSIONS

2.1 - Au niveau de l'Alerte

. Outre la répercussion de l'alerte sur ses suppléants faire prévenir le CHEF du PARC et les principaux chefs d'entreprise de travaux publics.

. le responsable du fichier des moyens de transport et de travaux publics de l'Equipement rejoint avec ses documents son chef de service au P.C. FIXE.

2.2 - Pour l'application du Plan

. Tenue au P.C. FIXE

- d'une carte donnant la situation du réseau routier et des possibilités de circulation (transports de vivres, de matériels) et des itinéraires réservés aux évacuations ;
- d'un tableau des moyens engagés et disponibles.

. Envoi d'un véhicule atelier de dépannage avec une réserve de carburant sur l'aire de préengagement

. Préparation de véhicules pour :

- alimentation en eau potable
- ravitaillement en nourriture,
- transport divers (literie, couvertures, vêtements).

VI. E - MISSIONS du SERVICE : LIAISONS-TRANSMISSIONS (1)

E.1 - DIRECTION

Chef de Service : Le Directeur départemental des Postes et Télécommunications

Suppléants .... : Le Directeur Adjoint
Le Chef du Centre téléphonique
Le Chef du Centre radio-électrique.

E.2. MISSIONS

2.1 - Au niveau de l'Alerte

Aide (éventuelle:)à la diffusion des messages selon les dispositions du chapitre ALERTE.

Lorsque l'alerte est donnée :

- Vérification des moyens de transmission avec la Gendarmerie et l'Etat Major des Forces Armées
- MISE en PLACE de LIAISONS entre PC FIXE et le PC Opérationnel selon le schéma ci-après .

2.2. - Pour l'application du Plan

- Maintenance des liaisons téléphoniques entre PC FIXE et les PC d'arrondissement (Groupement d'intervention) ;
- Mise en place et coordination du BUREAU des MESSAGES
- Etablissement éventuel de liaisons de secours filaires et radio ;
- Coordination des liaisons-transmissions pendant toute la durée du Plan ORSEC (Pool Radio)
- Remise en état du relais du Morne Bigot pour la maintenance du réseau E.D.F. servant au service TRANSPORTS et TRAVAUX.

(1) Il n'existe pas de S.T.I. en Martinique.

LIAISON RADIO DES SERVICES REEC
DU POSTE DE COMMANDEMENT OPERATIONNEL AU POSTE
DE COMMANDEMENT FIXE AVEC RELAIS EVENTUELS PAR LES PC D'ARRONDISSEMENT

§°§°§°§°§°§°§°§°§

SERVICES	CATEGORIES	POSTES	FREQUENCES
I - POLICE ET RENSEIGNEMENTS			
a) Gendarmerie	Phonie		
- Commandement		Fixe et Mobile	- 5229 khz
- Compagnie de Fort-de-Fce		Fixe	- 4055 khz
- Compagnie du Lamentin		Fixe	- 4487,5 khz
- Compagnie de Trinité		Fixe	- 5235 khz
b) Police et Renseignements Généraux	Phonie	Mobile	- 84,900 Mhz
		Fixe	- 85,300 Mhz
		Fixe	- 85,500 Mhz
II - SECOURS ET SAUVETAGE	Phonie	Fixe Mobile Fixe	Bande des 27Mhz
III - MARINE RESEAU GENERAL			2716 khz
IV - D. R. A. C.	Phonie	Mobile	5448,4 khz le jour 3935 khz la nuit
V - E. D. F.	Phonie		460,4 khz 467,4 khz 43,1 khz 48,1 khz
VI - REGIE DES EAUX	Phonie		27,255 Mhz

SCHEMA DES TRANSMISSIONS /_/_/7)_/_/_/_/

-o-o-o-o-o-

LIAISONS COMMANDEMENT

-o-o-o-o-

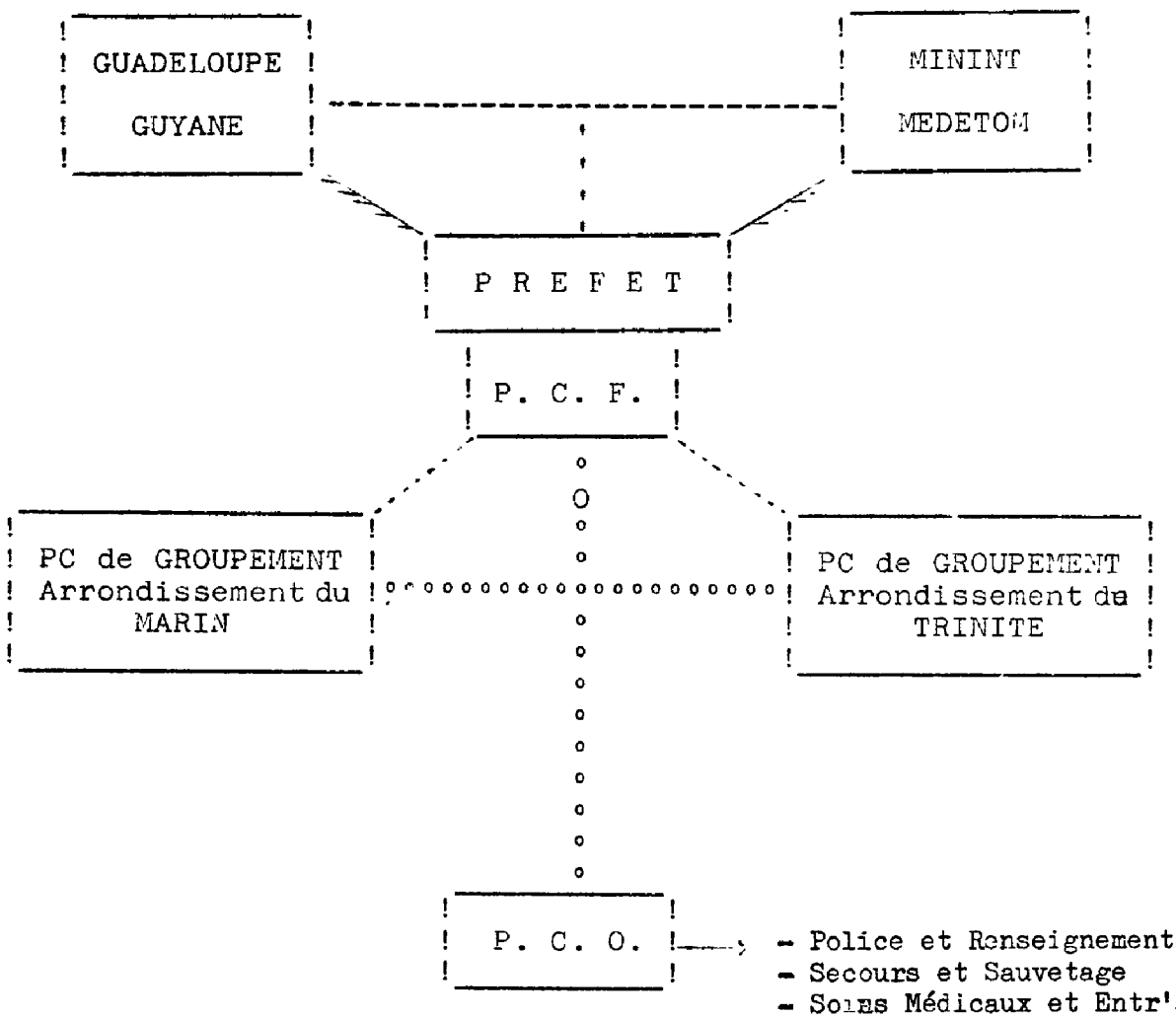

"El documento original no contiene la página #47."

VI. F - MISSIONS du SERVICE : INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC

F. 1 - DIRECTION

Chef de Service : Le Chef du Bureau du Cabinet du Préfet

Suppléant .... : L'Attachée de Presse du Cabinet du Préfet

F.2. - MISSIONS

2.1 - Au niveau de l'alerte

- Etablissement d'un contact permanent avec le Directeur de la Sécurité Civileet les Chefs de Service ORSEC pour la préparation du recueil des renseignements.

2.2. Pour l'application du Plan

- Ouverture du registre d'information
- Liaison avec les PC d'arrondissement (Sous-Préfecture)
- Mise en place d'un pool dactylographique
- Liaison avec Presse, Radio et Télévision.
- Mise en place d'un service de renseignements pour les familles et le public capable d'indiquer :
  - le nombre et l'identité des victimes (morts, blessés graves et légers, personnes évacuées).
  - les établissements de soins (hôpitaux, cliniques, etc...) sur lesquels ont été dirigées les victimes.
- PREPARATION des COMMUNIQUES que le PREFET sera amené à faire.
- Eventuellement prévision d'une assistance religieuse des victimes sur place.

VI. - G.1 - FORCES ARMEES

I - DIRECTION

. COLONEL ADJOINT AU GENERAL COMMANDANT SUPERIEUR des F.A.A.G.

ADJOINTS

. OFFICIER CHEF DU BUREAU INSTRUCTION

. OFFICIER DE GARNISON

II - MISSIONS

. Tenir prêts à l'intervention tous les moyens militaires recensés au Chapitre VIII en particulier :

- les moyens de liaison radio ;
- les équipes médicales mobiles ;
- des moyens de transport et de ravitaillement (terre, mer et air)
- des engins de déblaiement.

. Répondre aux demandes de concours émanant des services ORSEC et formulées par le PREFET (Cabinet - Direction Départementale de la Sécurité Civile).

VI. G.2 - GENDARMERIE MOBILE

I - DIRECTION

Colonel Commandant la Légion de Gendarmerie

Lieutenant Colonel Adjoint au Commandant de Légion

II - MISSION

Dès mise en oeuvre du Plan ORSEC:

- mise en alerte des pelotons mobiles susceptibles d'intervenir au profit des services :
  - . Police et Renseignements ;
  - . Secours et Sauvetage.

- hypothèque des moyens de transports nécessaires à l'acheminement des pelotons

Sur décision de l'Autorité préfectorale engagement des moyens cités au chapitre VII - G.2.

V1 - G.3 - DIRECTION REGIONALE des DOUANES

I - DIRECTION

. le DIRECTEUR REGIONAL des DOUANES

Suppléants :

. l'Inspecteur Principal Divisionnaire à FORT-de-FRANCE

. l'Inspecteur Central Commandant la Subdivision de Surveillance de FORT-de-FRANCE

II - MISSIONS

a) Au niveau de l'Alerte

. Répercute l'alerte au sein de ses services

. Vérifie la disponibilité de son parc auto-naval

. Envoie son représentant au P.C. dès mise en oeuvre du Plan.

b) Pour l'application du Plan

Met tous ses moyens à la disposition du Chef du P.C. ORSEC notamment pour des missions de renseignements, de secours et de transport éventuellement, et à la demande du Chef du Service LIAISONS-TRANSMISSIONS, établit une liaison radio de secours capable de couvrir l'agglomération de FORT-de-FRANCE.

VI -G.4 - AVIATION CIVILE

I - DIRECTION

- INGENIEUR EN CHEF DIRECTEUR REGIONAL

Suppléant : UN INGENIEUR

II - MISSIONS

a) Au niveau de l'alerte

- Transmission de l'alerte :

. aux compagnies aériennes

. aux sociétés de traitement aérien

. à l'aéro-club.

b) Pour l'application du Plan

En liaison avec le Chef du Service TRANSPORTS et TRAVAUX préparer un PLAN de TRANSPORT AERIEN pour :

. l'acheminement des renforts et secours sollicités à l'extérieur du département.

. les évacuations sanitaires sur la Métropole.

VI - G.5 - AFFAIRES MARITIMES

I - DIRECTION

- ADMINISTRATEUR EN CHEF des AFFAIRES MARITIMES
- ADJOINTS :
  - . Un Administrateur de 1ère CLASSE
  - . Un Officier de 2è CLASSE.

II - MISSIONS

a) Au niveau de l'Alerte

Transmission de l'alerte :

- . aux Compagnies de transport maritime
- . à l'école de pêche
- . aux écoles de voile et de nautisme (en liaison avec la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports).

b) Pour l'application du Plan

En liaison avec le Chef du Service Transports et Travaux

Mise en place éventuelle d'un service de transport maritime pour pallier les difficultés ou les impossibilités de communications terrestres.

VI - G.6 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

I - DIRECTION

- Directeur Départemental de l'Agriculture
- Ingénieur adjoint au Directeur

II - MISSIONS

a) Au niveau de l'alerte

- Diffusion à tous ses services techniques et au Président de la Chambre d'Agriculture.

- Envoi d'un représentant au P.C. FIXE.

b) Pour l'application du Plan

En liaison avec le chef du Service Transports et Travaux et selon la nature du sinistre :

- remise en état des réseaux d'adduction d'eau,
- rétablissement des accès aux exploitations agricoles,
- Etude et mise en place de moyens de franchissement parsemés,
- réfection des digues et autres ouvrages d'alimentation ou d'irrigation
- enquêtes sur les dommages causés au milieu rural.

VI. - G.9. - DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES

I - DIRECTION

. Directeur des Services Vétérinaires

. Adjoint au Directeur

II - MISSIONS

a) Au niveau de l'alerte

- Diffusion à l'ensemble de la Direction et notamment aux services techniques,

- envoi d'un représentant au P.C. IXE.

b) Pour l'application du Plan

En liaison avec les chefs des Services Soins Médicaux et entraide et Transports et Travaux, si le sinistre l'implique :

- Protection matérielle du bétail,
- Destruction des animaux et rongeurs dangereux susceptibles de propager des épidémies,
- Destruction des cadavres de bêtes tuées au cours du sinistre,
- campagne de vaccination des cheptels en cas de menace d'épidémie.

VI - G.8 - / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE /

I - DIRECTION

. Président
. Vice-Président
. Secrétaire Général

II - MISSIONS

Au niveau de l'alerte

. Diffusion intérieure
. Mise en garde des organismes commerciaux concernés ou menacés
. Envoi d'un représentant au P.C. FIXE

Pour l'application du Plan (si la nature et les conséquences du sinistre le justifient)

En liaison avec les chefs des Services Soins Médicaux et Entraide et Transports et Travaux :

. Rétablissement des activités portuaires et aéroportuaires
. Recensement des moyens et denrées disponibles
  .. transports
  .. Farine (panification)
  .. boulangeries
  .. denrées de première nécessité
. Désignation d'entrepôts de stockage - distribution
. Bilan des dégâts aux entreprises commerciales.

VI - G. 9 - 10 - 11

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
de PROTECTION CIVILE
- CROIX ROUGE FRANCAISE
- RADIO-SECOURS

I - DIRECTION

Dirigée chacune par un Président ou son suppléant (C.F. chapitre Commandement).

- MISSIONS

DES RECEPTION DE L'ALERTE VERIFICATION DE LA COMPOSITION DES EQUIPES D'URGENCE ET DE PROMPT SECOURS susceptibles de renforcer :

- le Service Secours et Sauvetage
- le Service Soins Médicaux et Entraide
- le Service Liaisons Transmissions (Radio Secours)

et compte rendu au Directeur Départemental de la Sécurité Civile (71.34.61)

. ENVOI d'un REPRESENTANT au P.C. FIXE
SUR DECISION DU CHEF du P.C. FIXE. Mise en oeuvre des personnels et des matériels sollicités.

VI. - G. 12. SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

I - DIRECTION

. Délégué Départemental

SUPPLEANTS

. Délégué Adjoint
. Délégué Technique

II - MISSIONS

(si la nature du sinistre les justifient)

a) Au niveau de l'Alerte

. Répercute l'alerte sur des suppléants et son personnel BENEVOLE ;

. Vérifie la disponibilité de ses moyens ;

. Envoie un représentant au P.C. FIXE

b) Dans la mise en oeuvre du Plan

à la demande du Chef du P.C. FIXE

. met en oeuvre ses moyens pour des opérations :
- soit de recherche
- soit de sauvetage
- soit de transport.

VI - G. 13-14

FRANCE REGION 3
RADIO CARAIBES

Dirigé chacun par un DIRECTEUR ou son suppléant (C.F. chapitre Commandement).

MISSIONS

II. A - Dès l'ALERTE

. Vérification des Moyens et des Réseaux

. Envoi de Représentants au P.C. FIXE.

II. B - Pour l'APPLICATION DU PLAN ORSEC

. MISE EN PLACE EVENTUELLE D'UN RESEAU DE LIAISON COMPLEMENTAIRE SUR INSTRUCTION DU CHEF DE SERVICE LIAISONS-TRANSMISSIONS

. INFORMATION ET MISE EN GARDE EVENTUELLE DE LA POPULATION PAR DIFFUSION DES COMMUNIQUES préparés par le SERVICE INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC.

VI- G.65 - / E. D. F. /

I - DIRECTION

Le Directeur de l'E.D.F.

Ingénieur Suppléant

II - MISSIONS

a) Au niveau de l'Alerte

Réunion des chefs de services E.D.F. et définition des missions techniques correspondant à la nature de l'évènement.

b) Pour l'application du Plan

Mise à disposition

. du service Transports et Travaux des moyens de transport disponibles.

. du service Liaison Transmission de l'infrastructure radio E.D.F. (fixe et mobile).

. Remise en état éventuelle du réseau de distribution d'électricité dans la zone sinistrée.